



Projet PLU et Espace boisé classé

Par **Jerrykhann**, le **08/07/2013** à **13:42**

Bonjour,

Le PLU en cours d'étude dans notre commune prévoit de reconduire un espace boisé classé sur mon terrain de 4.600 m² où sont déjà construits une maison et une piscine.

Le classement figurait au POS pour une partie du terrain d'environ 3.100 m², l'autre partie étant constructible. Mon terrain est attenant, séparé par un chemin goudronné, à un autre terrain de 6.000 m² lui aussi classé. Tout autour les terrains sont urbanisés.

Autant à l'époque je pouvais comprendre ce classement car c'était un habitat diffus avec peu de maisons, mais aujourd'hui mon terrain est entièrement entouré de nombreuses maison.

Le PLU prévoit sur un des côtés de mon terrain un lotissement très dense, en plus de deux maisons qui existent déjà. Aussi je ne comprends plus l'intérêt de ce classement EBC.

Puis-je et comment m'y opposer ?

Par ailleurs un arrêté préfectoral oblige au débroussaillage, qui consiste en "la suppression de la continuité du couvert végétal tant au sol qu'aérien dans un rayon de 50 m autour des habitations", ce qui me m'obligerait à supprimer 80% des arbres. Puis-je le faire sans autorisation.

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement

Jerry